



**Rapport d'activités  
Année 2023**

**Dockers Asbl  
Rue du fort 15 - 1060 Bruxelles  
N° : 0736.580.287**

**Notre objet social**

*“Dockers asbl a pour objet social la participation de tous et toutes à la vie sociale, culturelle, économique et politique et ce, par la promotion et la défense des droits sociaux des travailleurs et travailleuses, avec ou sans emploi. Dans le cadre de cet objet social, l’association porte par ailleurs une attention particulière à la situation sociale et professionnelle des intermittents et intermittentes du secteur culturel. Elle poursuit cet objet par tous moyens et notamment, sans que cette énumération soit limitative,*

*-par la conception et le développement d’une plateforme numérique, informative et pédagogique entre autres dédiée à l’ouverture et le maintien d’un droit à l’assurance chômage et ce, avec une attention particulière pour les situations d’emploi précaires (travail intermittent, saisonnier, intérimaire, etc.),*

*-par l’élaboration, la diffusion et l’accompagnement d’outils, à visée pédagogique et critique, concernant la sécurité sociale et son fonctionnement, les droits des travailleurs salariés, les politiques sociales et de l’emploi,*

*-par la mise sur pied et l’animation de moments d’échanges et de construction collective sur les thématiques liées au salariat,*

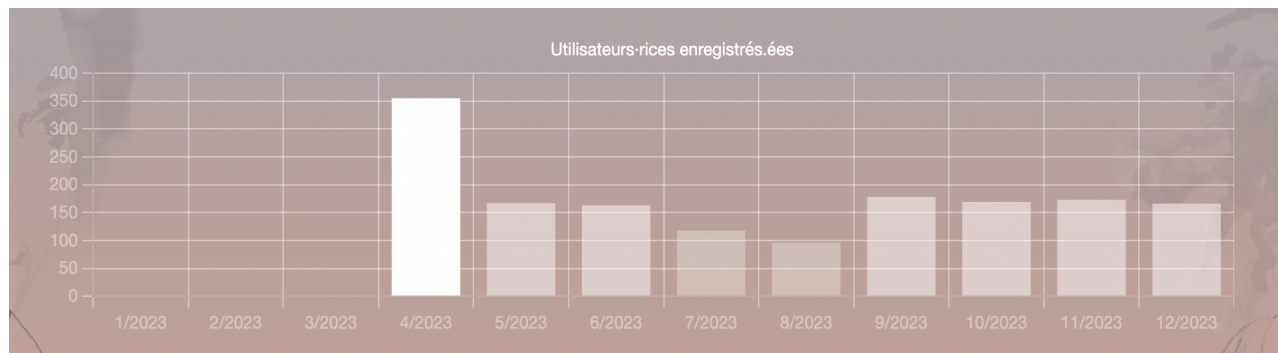
*-par son appui aux initiatives collectives permettant la mobilisation, l’émergence et la construction d’une prise de parole et d’un point de vue en matière d’emploi, de travail, de revenu décent, de sécurité sociale, notamment.*

*A côté de cet objectif à destination des travailleurs et travailleuses, elle œuvre également à un retour des rapports entre travailleurs et employeurs, déplorant le recours de plus en plus fréquent à des tiers pour permettre la contractualisation du travail, un recours qui accentue la distance entre employeurs et travailleurs. Dans ce sens, elle cherche à faciliter les échanges entre employeurs et travailleurs via sa plateforme numérique et elle met à disposition des employeurs des informations essentielles sur le droit du travail”*

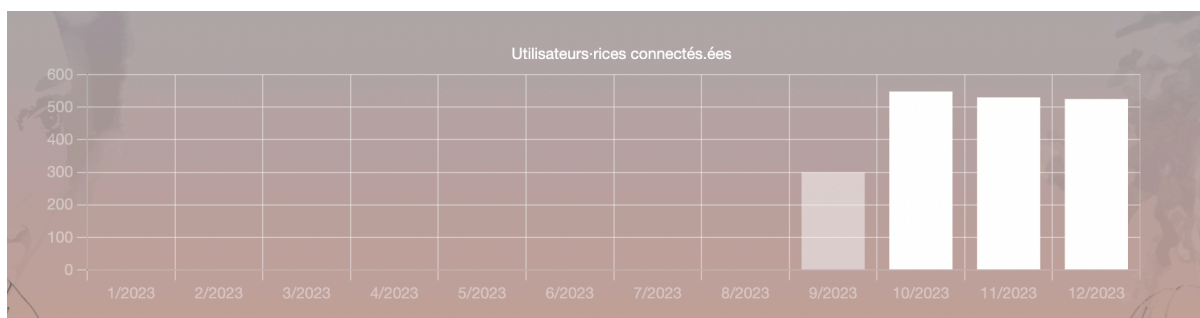
## Préalable

2023 est l'année de la mise en ligne de la plateforme Dockers. Autant dire qu'en termes d'activités et d'investissement, c'était une année aussi riche que dense. Alors, avant d'aller plus loin dans le descriptif de nos activités 2023, quelques chiffres ...

La plateforme Dockers a été rendue publique le 11 avril 2023. A partir de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2023, ce sont pas moins de 1597 personnes qui se sont inscrites et ce, dès le premier jour de la mise en ligne.



C'est aussi une plateforme qui est régulièrement visitée par ses utilisateur.ices. Comme le montre le tableau suivant, dès que l'association a pris la décision de faire quelques statistiques sur ce sujet, nous avons pu constater que plus de 500 personnes l'utilisaient chaque mois!



Dockers, c'est également une asbl qui a gagné en visibilité, par son travail de qualité.

Suivie par près de 650 personnes sur les réseaux sociaux, elle peut compter sur le soutien des travailleurs et travailleuses qui répondent présents quand elle propose de venir à leur rencontre. Sur ce sujet, l'événement de la Tricoterie, que l'association a préparé fin 2023, le démontre largement.

Enfin, n'oublions pas non plus que Dockers, en 2023, c'est une équipe de seulement trois personnes au quotidien et pour un peu plus d'un équivalent temps plein. Trois personnes qui travaillent dans des conditions complexes (pas de bureau, horaires différents, peu de temps de travail rémunéré) mais qui ont fourni un travail conséquent pour proposer une plateforme (et la maintenir à jour), mettre sur pied des activités, publier des outils pédagogiques et réfléchir à des projets futurs, ... tout cela, en pleine réforme du statut du travail des arts.

## Activités 2023

### 1/ Mise en ligne et développement de la plateforme

La mise en ligne de la plateforme a nécessité un travail colossal en termes de développement. Une fois en ligne, il a également été nécessaire de faire de nombreuses mises à jour tout en anticipant de nouvelles fonctionnalités attendues.

Le 11 avril 2023, la plateforme était accessible pour deux publics:

- les travailleurs et travailleuses en demande d'une ouverture de droit à une allocation de chômage;
- les travailleurs et travailleuses en demande d'une ouverture de droit à une allocation de travail des arts dans le cadre des mesures transitoires de la réforme (mesures applicables jusqu'au 31 décembre 2023).

Ceci étant, les demandes étaient fortes pour tous les travailleurs et travailleuses qui s'interrogeaient, voire s'inquiétaient des conditions de renouvellement de leur "statut" alors qu'ils ou elles bénéficiaient déjà d'une allocation de travail des arts. Dans le même temps, l'équipe devait continuer à travailler sur la fin des mesures transitoires et de nouvelles règles à venir pour le 1er janvier 2024. Se sont donc succédés de multiples travaux de développement, dont :

#### **D'avril à fin juin:**

- amélioration de la gestion des documents du travailleur,
- amélioration des demandes de documents aux employeurs,
- amélioration de la recherche dans la FAQ,
- mise en place de la possibilité d'insérer un code chiffré (code chômage ONEm) dans la plateforme,
- corrections de bugs liés à des changements de situation personnelle (ex.: une travailleuse encode des contrats pour une demande d'allocation de chômage et ensuite, change d'avis et s'inscrit dans une demande d'ouverture de droit à l'allocation de travail des arts),

- mise en place de la possibilité de lire les publications directement en ligne sur la plateforme,
- travail de développement de la situation “renouvellement de droit à l'allocation de travail des arts”,
- ...

Le **3 juillet**, la plateforme était ouverte aux personnes en situation de renouvellement du droit. Nouveau menu, nouveaux modes de calcul des jours de travail. Un gros travail sur la possibilité de faire revoir son allocation à la hausse et sur l'outil “jours non-indemnisables” ont aussi été faits.

En **septembre**, c'est l'outil “simulation”, fort utilisé, qui était affiné, permettant de faire passer des contrats “simulés” en contrats “réels”.

Le **3 octobre**, la plateforme présentait de nouveaux outils avec sa rubrique “Allocations”:

- un tableau des montants des allocations de chômage et du travail des arts en fonction du salaire dit “salaire perdu”
- un calendrier des “samedis perdus” afin de permettre aux utilisateurs d'anticiper le nombre d'allocations à percevoir sur un mois.

Ce même mois, la FAQ était aussi accessible en néerlandais.

Le **dernier trimestre** de l'année a été mis à profit pour anticiper 2024. Le 20 décembre, l'équipe communiquait en ce sens à ses utilisateurs par voie d'un mail ciblé et le 31 décembre à minuit, la plateforme version 2024 et mesures définitives de la réforme, était sur les rails !

En tout, entre avril et décembre 2023, ce sont plus de 300 opérations de développement, pour 50 fonctionnalités visibles, au cours de 13 mises à jour. Un travail de l'ombre gigantesque et essentiel.

Pour terminer, un interface travailleur-employeur a également été mis en ligne, nécessitant un travail de développement autour du login et de l'enregistrement en tant qu'employeur, d'une landing page pour les employeurs, de la possibilité de s'inscrire à une mailing list.

## 2/ Rédaction pour les fonctionnalités de la plateforme

Une plateforme pédagogique et informative nécessite d'emblée un important travail de rédaction: rédaction de tous les textes de toutes les pages du site internet, rédaction de bulles infos, etc.

L'équipe a été particulièrement attentive à essayer de diffuser une information complète, à jour, et compréhensible. Dans ce sens, elle a longuement travaillé à l'écriture, la mise en ligne et la mise à jour d'une FAQ.

Pas moins de 76 questions, en français et en neerlandais, pour "Tout savoir sur le chômage" (regroupant allocation de chômage et allocation de travail des arts) et 23 questions pour "Tout savoir sur Dockers" (disclaimer, aide à l'encodage, aide à la compréhension d'un C4, etc.). Une vingtaine de questions aux réponses courtes "Le saviez-vous?" ont également été rédigées. Diffusées aléatoirement sur la première page du journal de bord des utilisateurs et utilisatrices, un simple clic sur la question les oriente pour une réponse plus détaillée dans la FAQ.

## 3/ Chantier pour un compte pro

Dès la mise en ligne de la plateforme, des organismes ont manifesté leur intérêt pour le travail de l'association, dont les organismes syndicaux FGTB et CSC, le CPAS de Schaerbeek ou encore Daoust Interim. Des réunions d'équipe ont dès lors été mises sur pied afin d'analyser l'intérêt et la faisabilité de la mise sur pied d'un compte pro payant qui serait accessible aux "organismes". Certaines rencontres ont aussi été programmées au cours de l'année.

Un important travail juridique a également dû être mené afin de baliser ce potentiel compte pro selon les règles du RGPD. Au 31 décembre, un compte pro n'était pas encore proposé mais le chantier se poursuivra en 2024.

#### 4/ Rédaction de publications

Dans le cadre de sa volonté de pouvoir s'inscrire structurellement dans une démarche d'éducation permanente, l'association a rédigé, mis en ligne et diffusé des publications via le site internet, la plateforme (via un système de "news") et la page Facebook de l'association.

Ces publications sont également accessibles à tous et toutes, sans création d'un profil sur la plateforme:

- Mai 2023, *Faire grève: un droit consacré source de malaise juridique*
- Juillet 2023, *Contrat à durée déterminée, contrat pour un travail nettement défini: des contrats pas si atypiques*
- Juillet 2023, *Activité bénévole et perception d'une allocation de l'ONEm: liberté d'association et chômage font-ils bon ménage ?*
- Août 2023, *L'autre face de la réforme du travail des arts: l'incompréhensible recul dans le régime "général" du chômage*
- Octobre 2023, *L'histoire d'une opportunité ratée. Remonter le fil d'une disposition aujourd'hui disparue de l'ex "statut d'artiste"*

Ces différentes publications sont différenciées en trois catégories:

- des analyses: elles émanent de questionnements de l'équipe ou de travailleurs qui nous sollicitent ou encore l'actualité sociale. Dans le contexte de l'année 2023, ce sont les événements liés à la situation de Delhaize (et du recours en Justice afin de casser les piquets de grève) et à la réforme du travail des arts (avec l'abrogation d'un article historique) qui ont guidé les choix ;
- des outils pédagogiques pour les deux publications de Juillet 2023 (*Contrat à durée déterminée, contrat pour un travail nettement défini* et *Activité bénévole et perception d'une allocation de l'ONEm*). Ces publications sont présentées au public sous le sous-titre de "Se saisir du droit pour comprendre ses droits" et font l'objet d'une information en première page qui explicite le sens poursuivi par l'association en écrivant sur ces sujets. Ces publications partent de questions qui nous reviennent fréquemment de la part du public qui nous consulte. Elles ont trait aux réalités sociales et de travail rencontrées par le public;



- une étude pour la publication du mois d'août 2023 (*L'autre face de la réforme du travail des arts: l'incompréhensible recul dans le régime "général" du chômage*). Ce type de publication, présenté au public sous le sous-titre "Les cahiers de Dockers", fait également l'objet d'une brève présentation en première page. Dans le contexte de la réforme du travail des arts, la publication s'est concentrée sur des changements d'articles juridiques qui ont provoqué ce que nous analysons comme un recul de droit dans le chef de personnes sans emploi qui exercent une activité artistique mais ne perçoivent pas l'allocation de travail des arts. Concernant cette étude, et malgré la difficulté du sujet, elle a fait l'objet d'une lecture assidue par bon nombre de travailleurs, des représentants de fédérations, personnalités politiques et syndicales. In fine, elle a été demandée par le Cabinet Dermagne dans le cadre de réunions de travail avec l'ONEm pour revoir une règle de la réforme.

### 5/ Organisation et animation de moments collectifs

Ces moments ont été organisés dans un espace public numérique (*Les Ateliers du web*). Au cours de ces rencontres, la plateforme est utilisée comme base d'apprentissage et d'information, mais également comme *prétexte*. Sur base de documents apportés par les participants (contrats, factures, C4, etc.), ces derniers réalisent la pluralité des réalités de travail et également les disparités parfois importantes concernant les conditions de travail et salariales des un.es et des autres. A chaque séance, l'association constate à quel point l'échange entre des personnes aux métiers différents est crucial pour pouvoir tenter de faire émerger une voix commune en tant que secteur professionnel. Ces séances ont été au nombre de quatre: 29 juin, 6 juillet, 30 octobre et 16 novembre. Elles durent deux heures et se font en groupes de 10 à 15 personnes.

## 6/ Mise sur pied/invitation à des événements

L'association a été invitée à participer à deux événements organisés par des fédérations professionnelles du secteur culturel:

Le 19 juin 2023: Atelier organisé par la **Fédération des Arts Plastiques** et qui a réuni une trentaine de participants: *“Comment obtenir le Statut de Travailleur-euse des Arts. La FAP invite Dockers & les Amis d'ma Mère ASBL”*. La FAP constate la difficulté, pour les travailleurs des arts plastiques, de s'y retrouver dans les démarches administratives pour ouvrir le droit au “statut de travailleur des Arts” alors que cette protection leur est nécessaire, en termes de continuité de revenus comme de temps libéré pour se consacrer à leur métier. Dans ce contexte, elle a mis sur pied une rencontre avec deux associations travaillant, chacune à leur manière, à soutenir ces travailleurs.

<https://www.facebook.com/events/641687677551990/?ref=newsfeed>

Le 11 décembre 2023: invitation par **ABDIL** à sa soirée *“Le statut: outil pratique & discussions”* qui a réuni 40 participants. ABDIL constate que la réforme du 1er janvier 2024 suscite de nombreuses questions chez ses membres. Dans ce contexte, ABDIL a mis sur pied une discussion ouverte afin de permettre à notre association de rencontrer leurs membres qui sont dans des conditions de travail assez atypiques (travail à la commande, paiement en avance sur droits), de présenter l'association ainsi que sa plateforme et d'échanger sur les grandes lignes de la réforme.

<https://www.facebook.com/events/693970882692272/?ref=newsfeed>

L'association a entre outre travaillé, fin de l'année 2023, à **organiser un moment de rencontre** avec ses utilisateurs et utilisatrices. Cet événement, préparé en 2023 mais qui sera organisé début 2024 à la **Tricoterie**, réunira pas moins de 400 personnes autour de la plateforme et des questions que peuvent poser la réforme aux travailleurs et travailleuses des arts.

<https://www.facebook.com/events/1276813000379997>

## 7/ Gestion et recherche de fonds

L'année 2023 a également nécessité un travail de gestion continu:

- rédaction de dossiers et établissement de budgets dans le cadre de demandes de fonds,
- rédaction de rapports d'activités et financiers dans la cadre de subsides reçus par tranches,
- mise sur pied de rencontres avec de potentiels partenaires (Setca, CSC, Mediarte) et les nombreux échanges qui en découlent,
- reprise de contacts avec d'anciens interlocuteurs à l'occasion de la sortie imminente de la plateforme (Actiris, cabinet Dermagne) et suivi de contacts (Cabinet Linard) ...
- prise de contact avec le CPAS de Schaerbeek ou autres organismes qui ont manifesté leur intérêt pour la plateforme (Sonar Management)
- suivi de la comptabilité de l'association, payroll, rédaction des contrats et/ou de ses avenants, simulation de salaire, échanges continus avec la boutique de gestion, etc.

La situation précaire de l'association engendre, de facto, un travail de gestion constant qui nécessite de la précision et de l'anticipation. Ce travail a été continu durant toute l'année.

\*

Au cours de l'année 2023, l'association a travaillé dans un contexte compliqué: travail à distance quasi constant, situation financière précaire, réforme du statut de travailleur et travailleuse des arts. Malgré ces contraintes, l'année 2023 a été riche d'activités, de travail, de rencontres, de nouveautés, de visibilité.

L'équipe, très petite, il faut pouvoir le rappeler, n'a pas lésiné et a fait tout son possible pour travailler ensemble et dans l'ombre mais aussi se tourner vers l'extérieur et aller à la rencontre de ses actuel.les - et potentiel.les futur.es - utilisateurs et utilisatrices.

La plateforme Dockers est quotidiennement consultée et utilisée. Les outils pédagogiques de l'association circulent et sont lus. La plateforme et son association sont également reconnues comme étant de qualité.

Que cette petite équipe soit ici vivement remerciée pour son travail de qualité.